

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A340

Longerons arrière de voilure -
Inspection de la lumière d'assemblage entre nervures 1 et 2 (ATA 57)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A340, modèles -211, -212, -213, -311, -312 et -313 à l'exception de ceux qui ont reçu en production la modification AIRBUS INDUSTRIE 42547 ou 41300 (ou modifiés en exploitation selon le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A340-57-4065 à l'édition originale ou toute révision ultérieure approuvée).

RAISONS :

Il a été mis en évidence, au cours des essais de fatigue de la voilure, l'initiation et le développement d'une crique depuis l'extrémité de la lumière d'assemblage au niveau de l'âme verticale du longeron arrière entre les nervures 1 et 2.

Cette situation non corrigée pourrait entraîner une diminution de l'intégrité structurale de la voilure.

La Révision 1 de cette CN exclut du champ d'applicabilité les avions qui ont reçu la modification 41300 en production.

ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité (CN) :

1. Avant accumulation de 9 800 vols ou 48 200 heures de vol depuis le premier vol de l'avion, à la première de ces deux échéances atteinte :
 - inspecter par Courants de Foucault (HFEC) la face arrière de l'âme du longeron arrière de voilure dans la zone adjacente à la lumière d'assemblage,
 - réparer si nécessaire,suivant les instructions du BS A340-57-4066.
2. Renouveler l'inspection ci-dessus à des intervalles n'excédant pas 8 200 vols ou 40 100 heures de vol, à la première de ces deux échéances atteinte.

Nota : Aucune inspection au titre de la présente CN n'est plus nécessaire après application du BS A340-57-4065.

.../...

n/GH

Date : 25/07/2001

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A340

2001-268(B) R1

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-57-4065
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-57-4066
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

| La présente Révision 1 remplace la CN originale 2001-268(B) du 27/06/2001.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

| **CN Originale : 07 JUILLET 2001**
Révision 1 : 04 AOUT 2001

SUPERSEDED